

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de reconnaissance des assistants familiaux face au covid-19 Question écrite n° 28989

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de reconnaissance des assistants familiaux face au covid-19. Les assistants familiaux accompagnent à domicile et prennent soin au quotidien des enfants et des adultes fragiles qui leurs sont confiés. Reconnus depuis 2005 par un diplôme d'État, ces 40 000 professionnels représentent le premier et le moins coûteux mode d'hébergement pour les 75 000 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Grâce à leur savoir-faire, de nombreux enfants en souffrance accèdent à un avenir moins sombre que celui auquel ils risquaient d'être confrontés. Depuis le début du confinement, les établissements médico-sociaux et les services de pédopsychiatrie n'assurent plus de prise en charge. Désormais, les assistants familiaux assument seuls cette mission d'accueil sans répit, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, sans matériel de protection et sans être reconnus comme étant des professionnels exposés au risque. Alors que le Gouvernement a annoncé une prime pour les salariés qui auront été particulièrement exposés au virus, jamais les assistants familiaux ne sont évoqués. Ils sont oubliés comme d'autres professions médico-sociales pourtant en première ligne face au coronavirus. Ainsi, M. le député se joint aux revendications des représentants de cette profession qui sollicitent légitimement le versement d'une prime de 1 000 euros pour tous les assistants familiaux qui ont accueilli des enfants en souffrance durant la période du confinement. D'autre part, des garanties de protection et d'assurance doivent être assurées pour tous les assistants familiaux et leur famille. Enfin, dans un souci de juste répartition et partage de l'effort de solidarité nationale, l'ensemble des lieux d'accueil et de soins des services publics doivent pouvoir rouvrir rapidement dans des conditions sanitaires optimales. Ces mesures illustreraient la reconnaissance de la Nation en faveur de l'engagement des assistants familiaux en faveur de la protection de l'enfance. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bilde

Circonscription: Pas-de-Calais (12e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 28989

Rubrique : Professions et activités sociales Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2020, page 3102 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)